

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 2 mai 2023, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, les conseillères Jolyanne De Tonnancour et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Marco Paquet, Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine et Patrick Chamberland tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2023-05-071 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant dans la section Affaires nouvelles les points suivants :

- 12.1 Proclamation de la semaine de la santé mentale;
- 12.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-072 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du rapport financier au 31 mars 2023 qui affiche un solde à la caisse de 425 630,56 \$, des dépôts à terme au montant de 710 188,92 \$, un ajustement et des chèques en circulation pour un total de 8 117,53 \$, pour un solde aux livres de 1 126 182,11 \$. Le total des revenus de mars se chiffre à 7 284,74 \$ et celui des dépenses à 126 761,39 \$.

Suivi des différents comités par les membres du conseil

Le conseiller Marco Paquet mentionne que le comité d'embellissement commencera le grand nettoyage à partir du 13 mai à 8 h 30. Tous les citoyens qui le désirent peuvent se joindre au comité pour la corvée de nettoyage. De plus, il souligne l'implication de Mme Jolyanne De Tonnancour dans la reprise des bingos ainsi que les excellents commentaires exprimés par les participants. Le prochain bingo se tiendra, le dimanche, 21 mai prochain, à 13 h 30, à la salle communautaire.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine indique qu'un drain situé sur le rang Saint-Patrice est problématique et mentionne ce problème a été soumis au directeur général le 11 avril dernier. Ce dernier l'informe que des démarches ont été entreprises auprès d'un entrepreneur local pour la réparation du drain. Il ajoute qu'il y a deux traverses

problématiques sur le 5^e Rang; le directeur général mentionne que ces travaux sont prévus durant l'été 2023.

Le conseiller Patrick Chamberland évoque qu'un spectacle de la fée Bouclette suivi d'un souper hot-dogs se tiendra pour célébrer la semaine québécoise des familles. Le lieu sera déterminé en fonction du nombre de participants. La date limite d'inscription limite est le 16 mai 2023.

La conseillère Jolyanne De Tonnancour mentionne que l'assemblée générale annuelle de l'Association des loisirs de Saint-David a été tenue en avril. Lors de cette assemblée, deux nouveaux bénévoles se sont ajoutés à l'Association des loisirs, M. Pier-Yves Chapdelaine et M. Gaston Roy. Elle ajoute que plusieurs activités culturelles organisées par la MRC de Pierre-De Saurel seront tenues dans les prochaines semaines. La liste des activités est disponible sur le site de la MRC de Pierre-De Saurel. Elle poursuit en indiquant que l'heure du conte sera présentée à la bibliothèque le 20 mai prochain, à 10h. Elle termine en expliquant que la première édition du bingo des générations a été un succès et que la prochaine édition se tiendra le 21 mai prochain.

2023-05-073 Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 90 030,41 \$ et des comptes payés pour un montant de 83 769,10 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance du mois d'avril 2023 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 31 mars 2023 au 26 avril 2023.

2023-05-074 Contribution à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel

Considérant la demande de contribution financière 2023 de la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un don de 150 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-075 Remplacement des glissières de sécurité sur le 2^e Rang situées entre les numéros civique 75 et 86

Considérant que la sécurité des usagers de la route est une priorité pour notre municipalité;

Considérant que les glissières de sécurité du 2^e rang présentent des signes de détérioration et sont désormais obsolètes;

En conséquence, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil retienne la soumission de l'entreprise NPL, au montant de 7 711,67 \$ incluant les taxes, pour le remplacement des glissières de sécurité situées sur le 2^e Rang entre les numéros civique 75 et 86 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-076 Remplacement d'une traverse sur le rang du Bord-de-l'Eau

Considérant qu'une traverse sur le rang du Bord-de-l'Eau, près du rang Vivian, est en mauvais état et doit être remplacé;

Considérant que le rang du Bord-de-l'Eau sera pavé en entier en juin et juillet 2023 et que la traverse doit être remplacée avant les travaux de pavage;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil retienne la soumission du Groupe Horizon, au montant de 8 208,61 \$ incluant les taxes, pour le remplacement de la traverse et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-077 Séminaire de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec

Considérant que le Séminaire 2023 de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec aura lieu à Rivière-du-Loup du 17 au 19 mai prochain;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription, au montant de 325 \$ excluant les taxes au Séminaire 2023 de l'Association des techniciens en prévention incendie. Il est également résolu d'affecter ces dépenses aux postes budgétaires numéros 02-220-00-346 et 02-220-00-310.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-078 Demande de dérogation mineure en lien avec le lot 6 542 013

Considérant que le requérant projette de construire une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 542 013, situé sur la rue Saint-Charles;

Considérant que l'habitation projetée aurait une largeur totale de 10,97 mètres (36 pieds);

Considérant que le bâtiment projeté comporterait un garage attenant à l'habitation d'une largeur de 3,66 mètres (12 pieds);

Considérant que le lot 6 542 013 a une largeur de 16 mètres (52,49 pieds);

Considérant que le garage attenant à l'habitation projetée serait situé à une distance approximative de 2 mètres (6,56 pieds) de la ligne de lot latérale droite;

Considérant que le mur latéral gauche de l'habitation serait situé à une distance approximative de 2,7 mètres (8,86 pieds) de la ligne de lot latérale gauche;

Considérant que le lot 6 542 013 se trouve dans la zone C2 en vertu du règlement de zonage;

Considérant que le règlement de zonage prévoit des marges de recul latérales de 3 mètres (9,94 pieds) et des marges de recul latérales totales de 6,1 mètres (20,01 pieds) pour tout bâtiment principal situé dans la zone C2;

Considérant que l'habitation projetée ne serait donc pas conforme quant aux marges latérales de 3 mètres (9,84 pieds) et aux marges de recul latérales totales de 6,1 mètres (20,01 pieds);

Considérant que les murs latéraux de l'habitation projetée faisant l'objet de la demande de dérogations mineures ne comporteront pas de fenêtres;

Considérant que l'habitation projetée sur le lot voisin du côté sud-est (lot 6 544 135) sera implantée à environ 3 mètres de la ligne de lot séparant les lots 6 542 013 et 6 544 135 et qu'il y aura donc une distance d'environ 5 mètres (16,4 pieds) entre l'habitation faisant l'objet de la demande de dérogations mineures et l'habitation voisine projetée du côté sud-est;

Considérant que les dérogations mineures demandées ne causeraient aucun préjudice sérieux aux propriétaires voisins;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil accepte la demande de dérogations mineures relative à la propriété formée par le lot 6 542 013 et située sur la rue Saint-Charles, visant à réduire la marge de recul latérale droite d'un garage faisant partie intégrante d'une habitation unifamiliale isolée projetée à 2 mètres (6,56 pieds), à réduire la marge latérale gauche d'une habitation unifamiliale isolée projetée à 2,7 mètres (8,86 pieds) et à réduire les marges de recul latérales totales de ladite habitation unifamiliale isolée projetée à 4,7 mètres (15,42 pieds).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-079 Renouvellement de l'abonnement à l'application Canva

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce conseil renouvelle l'abonnement annuel à l'application Canva permettant la création de visuels pour Facebook et le site internet de la Municipalité, au coût de 149,99 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire 02-701-20-414.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-080 Contribution annuelle à l'organisme Loisir et Sport Montérégie

Considérant que l'adhésion de la Municipalité à Loisir et Sport Montérégie permet à la coordonnatrice en loisir d'avoir accès à des informations et services;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu que ce Conseil autorise un montant 110,79 \$ taxes incluses pour défrayer le coût de l'affiliation 2022-2023 de la municipalité à Loisir et Sport Montérégie et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-20-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-081 Proclamation de la semaine de la santé mentale

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 1 au 7 mai 2023;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Considérant qu'ensemble, nous contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens;

En conséquence, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Gilles Hébert et résolu que la municipalité de Saint-David proclame la semaine du 1 au 7 mai 2023 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #*Mon Histoire* et à partager la trousse d'outils de la campagne.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-05-082 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet appuyé par Gilles Hébert que ce Conseil proclame le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2023-05-083 Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine, que la présente séance soit levée, à 20 h 56.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier